

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de René Meurtin, maire.

Présents : Aubert Jean-Pierre, Cébéliou Françoise, Cravotta Maryse, Delaunay François, Doyelle Didier, Flouret Méjean Julie, Meurtin René.

Excusés : Joseph Camille, Legendre Romain, Vignes Camille.

Secrétaire de séance élue : Aubert Jean-Pierre

Délibération examinée n°2025-001 : « signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour le point multi services » APPROUVÉE

Vu l'article R2122-8 du code de la commande publique,

Considérant le marché pour la maîtrise d'œuvre pour la création d'un bâtiment point multi-service sur la commune de Sénéchas.

Considérant la proposition retenue de la société **AGANETTO ARCHITECTE EURL**, qui s'élève à 32 090 € HT soit 38508 € TTC de rémunération forfaitaire rendue définitive,

A l'unanimité, Monsieur le maire est autorisé à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bâtiment point multi-services avec :

La société **AGANETTO ARCHITECTE EURL** représentée par M. AGANETTO Robert, siégeant au 2 Avenue du commandant Hélicon de Villeneuve 13480 CABRIES et dont le Siret est 821 079654 00025.

Coût prévisionnel des travaux au stade APS : 305 726 € H.T.

Forfait définitif de rémunération : Mission de base : 32 090,00 € H.T.

Délibération examinée n°2025-002 : « plan de financement création d'un point multi services de Sénéchas » APPROUVÉE

Par délibération DEL2024-061 du 10 décembre 2024, le Conseil municipal approuvé la reprise du projet de point multiservices,

La phase 1 du projet, création du bâtiment est estimée à 305 726€ HT de travaux et 41 555€ HT d'études et d'honoraire soit un total de 347 281€ HT et pourrait bénéficier d'aides financières de différents partenaires :

-L'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux avec bonification pour construction en bois local du Massif Central,

-La Région Occitanie au titre du pass économie de proximité,

-Le Département du Gard au titre de l'aide à l'investissement pour les services de proximité en milieu rural,

-Le GAL au titre des fonds FEDER,

-Alès Agglomération au titre des fonds de concours exceptionnels PAT,

C'est pourquoi il est important de présenter le projet de construction du bâtiment Point Multi Services sur la parcelle A727 pour l'obtention de subventions auprès de ces divers partenaires.

Par conséquent, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

Adopter le projet mentionné pour un montant de 347 281 € H.T (travaux, honoraires et frais annexes).

Considérant que l'avant-projet sommaire et l'étude de faisabilité ont été exécutés et rentrent dans le total du projet mais ne peuvent être inclus dans les bases éligibles aux subventions sont donc à la charge exclusive de la commune.

Solliciter :

l'Etat pour un montant de 120 060 € (35 % du projet) + 17 151 € (5% bonification bois local),

le Département du Gard pour un montant de 10 000 € (20 % du projet plafonné à 10 000),

la Région Occitanie pour un montant de 30 000 € (30 % du projet plafonné à 40 000),

le GAL du Gard Rhodanien pour un montant de 65 000 € (30% du projet plafonné à 64 000),

et Alès Agglomération à hauteur de 15000 € (soit 50 % du reste à charge plafonné à 15 000)

afin qu'il soit octroyé une aide financière à la commune de Sénéchas pour le projet de construction d'un bâtiment Point multi services.

1- Valider le plan de financement suivant :

Dépenses(€HT)			Recettes					
Poste	LOT	Coût	Poste	Base éligible	% sur la base	Plafond	Recette prévue	% sur le total
Construction	1-Gros œuvre/façade	87 899 €	DETR	343 031 €	35%		120 060,00 €	34,57%
Construction	2-Ossature Bois/couverture	75 641 €	DETR(bonification du bois local)	343 031 €	5%		17 151,00 €	4,94%
Construction	3-Menuiseries ext	22 664 €	Région Occitanie	343 031 €	30%	40 000 €	40 000,00 €	11,52%
Aménagements	4-Isolation doublage	29 280 €	Département Gard	343 031 €		10 000 €	10 000,00 €	2,88%
Aménagements	5-Isolation sol	7 056 €	GAL	343 031 €	20%	64 000 €	64 000,00 €	18,43%
Aménagements	6-Plomberie/Chauffage Sol	24 708 €						
Aménagements	7-Climatisation	6 950 €						
Aménagements	8-Electricité/alarme/vmc	26 290 €						
Aménagements	9-Menuiseries int	2 150 €						
Aménagements	10-Carrelage et faïence	17 488 €						
Aménagements	11-Peinture	5 600 €						
SS-Travaux		305 726 €						
Etudes/Honoraires	Avant-projet sommaire	1 650 €						
Etudes/Honoraires	Bureau d'étude gros œuvre	1 950 €						
Etudes/Honoraires	Bureau d'étude Sol	1 145 €						
Etudes/Honoraires	Bureau d'étude ANC	1 320 €						
Etudes/Honoraires	Bureau de contrôle	800 €	SS-total reste hors AlèsAgglo				96 070,00 €	27,66%
Etudes/Honoraires	Étude de faisabilité	2 600 €	EPCI fond de concours PAT	96 070 €	50%	15 000 €	15 000,00 €	4,32%
Etudes/Honoraires	Architecte	32 090 €						
SS-Etudes		41 555 €	Autofinancement commune	347 281 €	23,34%		81 070,00 €	23,34%
TOTAL		347 281 €	TOTAL				347 281,00 €	100,00%

2- Autoriser Monsieur le maire ou le 1^{er} adjoint assurant la suppléance, à signer toutes les pièces relatives dans ce dossier.

Délibération examinée n°2025-003 : « Biens vacants et sans Maître – phase 2 » APPROUVÉE

Vu la délibération DEL2024-052 en date du 13/09/2024 approuvant la mise en place d'une convention pour le repérage et l'intégration des Biens Vacants et Sans Maître avec la SAFER,

Vu la convention de concours technique signée par l'ensemble des parties en date du 15/10/2024,

Vu la réunion de restitution de la phase de repérage en date du 03/12/2024,

Vu l'analyse de ses informations par la commission du foncier communal en date du 27/01/2025,

Monsieur le maire rappelle que la convention passée avec la SAFER porte sur le repérage des biens potentiellement vacants et sans maître sur le territoire de la commune pour possible intégration dans le domaine privé de la commune. Il précise qu'à l'issue de l'analyse de ces données par la commission du foncier communal, il est proposé au conseil de passer en phase 2 de ce projet pour les comptes de propriétés définis en annexe.

Monsieur le maire rappelle que les modalités de prestation de la FCA dans la convention passée sont les suivantes :

Mise en œuvre de la procédure :

Pour les BVSM acquis de plein droit (L 1123-1 1° CGPPP) : 100€ HT par compte de propriété.

Pour les autres BVSM : 150 € HT par compte de propriété.

Rédaction des actes authentiques d'incorporation en la forme administrative : 280€ HT par acte, par compte de propriété.

Soit un total de 450 à 500 € HT par compte de propriété intégré au patrimoine communal.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal de Sénéchas :

Approuve le lancement de la phase d'intégration des BVSM,

Définit la liste des comptes à intégrer comme suit : A00033, B00028, B00081, C00001, C00008, C00010, C00016, D00012, G00019, H00014, L00008, L00032, P00019, R00004, V00033, soit 15 comptes de propriété, l'état est détaillé en annexe,

Autoriser Monsieur le maire ou le 1^{er} adjoint assurant la suppléance, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ce dossier,

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2025.

Délibération examinée n°2025-004 : « achat de terrain compte H00029 » APPROUVÉE

Monsieur le Maire propose au conseil de faire une proposition d'achat pour une partie des terrains du compte de propriété H00029, famille Hérail.

Vu le tableau des terrains concernés annexés à cette délibération

Considérant que l'ensemble de terrain représente une surface de 120 563 m² de forêt et landes,

Considérant que la commune a entamé une démarche AFAFE et que dans ce cadre ces terrains pourront faire l'objet d'échanges ou de regroupement,

Considérant que les frais de notaires sont dus par l'acquéreur,

Considérant l'analyse de la commission du foncier communal en date du 27/01/2025,

Monsieur le maire demande au conseil de s'exprimer sur cette offre.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide de faire une offre d'achat à 10 000 € (dix mille euros) frais de notaire inclus, pour l'ensemble de parcelles cadastrées sur la commune de Sénéchas(30316) comme suit B0010, B0013, B0075, B0081, B0093, B0097, B0101, B0112, B0113, B0416, B2395(précédemment B419), B1709, B1712, B2157 et B2159.

Monsieur le maire est chargé de contacter Maître Bouaziz Sanial Yasmina notaire à Génolhac pour finaliser cet achat. M le maire, ou son représentant, est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Étiquettes de lignes	Somme de Surface (m ²)
LE SOULIE ET LE DAVALADOU SENECHAS	23790
300316 B0101	5840
300316 B0112	9015
300316 B0113	8935
LES CHAMPS SENECHAS	6007
300316 B0416	1958
300316 B0419 B2395	4049
LES PLANTADES SENECHAS	3272
300316 B1709	1327
300316 B1712	1945
MALASCOMBES ET LES PLANTAD SENECHAS	59798
300316 B0075	32181
300316 B0081	197
300316 B0093	860
300316 B0097	26560
PLANUSES SENECHAS	27696
300316 B0010	2160
300316 B0013	5820
300316 B2157	1495
300316 B2159	18221
Total général	120563

Délibération examinée n°2025-005 : « embauche d'un adjoint technique contractuel en TNC 5/35ème en fonction de technicien de surfaces » APPROUVÉE

En préambule, monsieur le maire propose un vote à bulletin secret qui a été accepté à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle que madame ROUX, agent contractuel faisant fonction de technicien de surfaces embauchée en remplacement au 01/02/2024 à donner sa démission effective au 01/02/2025.

A l'issue de cette procédure de recherche de candidats, 6 candidats ont présenté leur dossier dans les délais.

Après en avoir débattu, il est procédé au scrutin à bulletin secret.

Résultat : 5 voix pour Mme MORLET Noémie - 2 voix pour M. MERLE Raphaël - 0 voix pour M. PENAS Robert - 0 voix pour Mme BOUDIN Candy - 0 voix pour M. BROTTÉ Dylan - 0 voix pour M. MACDONALD Mark.

Mme MORLET Noémie est nommée à la majorité absolue des membres présents et représentés.

A compter du 1er février 2025, Mme MORLET Noémie Suzanne Carmen née le 05/09/2000 à NOUMEA, domicilié 629 route de la Cèze à Sénéchas sera recrutée en tant qu'adjoint technique territorial contractuel en fonction de technicien de surfaces en TNC 5/35ème par CDD pour une durée de 9 mois.

Le conseil charge monsieur le maire de finaliser cette embauche et l'autorise à signer tous documents y afférents.

L'intéressé cotisera à compter de cette date au régime général de la sécurité sociale et à l'IRCANTEC.

Monsieur le maire est chargé de finaliser cette embauche (déclaration d'embauche, arrêté...)

Il est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir.

La séance est levée à 19H